

Autorisation d'urbanisme et cadastre

Vous avez un projet : que faire ?

En application du code de l'urbanisme, pour protéger votre cadre de vie et la qualité de l'environnement, la plupart des travaux doivent respecter le règlement du [PLU](#) , et sont soumis à autorisation d'urbanisme : construction, extension, ravalement, clôture, artificialisation des sols ... etc ...

Renseignez-vous avant de vous lancer dans votre projet, et tenez compte des délais d'instruction préalables à la délivrance des autorisations.

Pour vous aider dans vos démarches, consultez ci-dessous les liens vous permettant d'accéder aux formulaires et informations en ligne sur le site de l'administration française, service-public.fr



- [Cadastre en ligne](#)
- [Certificat d'urbanisme](#)
- [Déclaration préalable de travaux](#)

- [Permis de construire](#)
- [Permis d'aménager](#)
- [Permis modificatif](#)
- [Permis de démolir](#)
- [Transfert d'un permis de construire ou d'aménager](#)
- [Contestation d'une autorisation d'urbanisme](#)
- [Taxe d'aménagement](#)

Infos pratiques

Pour toute question ou renseignement complémentaire, le Service Urbanisme de la mairie se tient également à votre disposition.

Contact

Service Urbanisme

pole.aménagement@ville-bessancourt.fr

Tél. 01 30 40 44 44

Tél. 01 30 40 44 47

Service Environnement/Agenda21

agenda21.environnement@ville-bessancourt.fr

Service Espaces Publics

espaces.publics@ville-bessancourt.fr

Service Projets de Ville

projetsdeville@ville-bessancourt.fr